



SAISON 2022-2023

NOM :

PRENOM :

CLUB :

CHARTRE DES SELECTIONNES DU COMITE DE L'AIN DE NATATION

Cette charte fixe le cadre général des relations entre les sportifs de toutes les disciplines de la FFN et le Comité de l'Ain de natation.

Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect d'autrui.

Tout sportif, sélectionné par le Comité de l'Ain de Natation s'engage à respecter les principes et les valeurs de la présente charte.

En cas de manquement aux principes acceptés, tout athlète sera convoqué devant la commission de discipline de la Ligue Aura de Natation, entendu par celle-ci et s'exposera à d'éventuelles sanctions.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par le Comité de l'Ain de natation, en sa qualité de sportif, d'arbitre, de juge sportif ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de sa région.

Le Comité de l'Ain de natation sélectionne une ou plusieurs équipes (filles et garçons) afin de le représenter lors des compétitions interdépartementales et nationales.

Les nageurs sélectionnés doivent, dans le cadre de leur sélection, accepter un certain nombre d'obligations

Le sélectionné doit:

- 1)- être présent à tout rassemblement de présélection, stage, compétition, auquel il est sélectionné. Il ne pourra pas participer à la compétition finale s'il est absent sans raison valable aux différents regroupements proposés par le Comité de l'Ain .
- participer à la compétition finale s'il a été retenu dans la sélection.
- 2) - avoir l'esprit d'équipe, et du respect pour ses camarades et ses adversaires (applaudissements et encouragements : OUI , moqueries : NON)

3) - être poli et respectueux envers toutes les personnes qu'il rencontre (officiels, entraîneurs, accompagnateurs, tout personnel, etc...)

4)-respecter les consignes données par l'encadrement pendant les différents stages et la compétition aussi bien au bord du bassin (consignes pour les échauffements , les courses et la vie collective ,...), qu'en dehors (pas de bruit dans les chambres en cas d'hébergement ,pas de chahut au restaurant ,pas de cris ,pas de jets de nourriture ,rester calme pendant le voyage, respecter les consignes d'extinction lumières et TV ,etc ...).

5-rester avec son équipe dans le moyen de transport prévu par le comité du lieu de rassemblement pour le départ jusqu'au lieu prévu pour le retour et porter la tenue qui lui sera offerte par le Comité.

Dans le cas de non respect de cette charte ,le comité de l'Ain de Natation se réserve le droit de ne pas valider la sélection du nageur dans les équipes départementales.

Date

Nom , Prénom + Signatures

<p>Le nageur et ses parents</p> <p>Je m'engage à respecter cette charte</p>	
--	--